

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN427

AMENDEMENT

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 51 :

« La France met fin à sa participation au programme de char de combat du futur MGCS. Au regard des annonces de la ministre des Armées faisant état d'un retard de l'ordre d'une dizaine d'années, la coopération engagée avec l'Allemagne constitue un échec qu'il convient d'acter définitivement. La solution de char intermédiaire ne saurait, à elle seule, garantir la pérennité de la filière industrielle.

« En conséquence, le Gouvernement engage les travaux nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'une solution nationale souveraine permettant d'assurer, dans des délais compatibles avec les besoins opérationnels des armées, le renouvellement des capacités de combat terrestre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI propose de mettre fin à la participation de la France au programme MGCS.

Alors que ce programme devait structurer le renouvellement des capacités de combat terrestre à l'horizon 2040, il accuse désormais des retards considérables. En l'espace d'un an, le calendrier a été profondément dégradé, conduisant à un décalage estimé à près de dix années selon les propos de la ministre en audition.

Cette situation place la France dans une impasse capacitaire prévisible, l'obligeant à envisager une solution intermédiaire, qui sera, de fait, en partie dépendante de partenaires étrangers, notamment allemands.

Ces difficultés ne sont pas nouvelles et s'inscrivent dans une série de coopérations marquées par des divergences d'intérêts, des déséquilibres industriels et des blocages récurrents.

Dès lors, il apparaît nécessaire de tirer les conséquences de ces échecs et de réorienter notre stratégie vers une solution pleinement souveraine, maîtrisée par la France tant sur le plan industriel que capacitaire.